

## Procédure de recrutement rentrée 2023 – enseignements facultatifs en sections générales

- **Modalités d'inscription :**

- Une **fiche d'engagement** sera systématiquement transmise à l'élève et à ses représentants légaux pour toute inscription à une option facultative. Celle-ci sera signée pour une année scolaire.  
Il ne sera donc **pas proposé aux élèves de « période d'essai »** à la rentrée.
- Sous réserve de places vacantes, et ce jusqu'aux vacances d'octobre, un **recrutement supplémentaire** pourra être effectué.  
La compatibilité d'emploi du temps pour l'élève volontaire avec les heures de cours de l'option demandée sera indispensable.
- Les notes des élèves inscrits en première et terminale dans ces options seront prises en compte dans le contrôle continu pour le baccalauréat.
- Les élèves entrant en seconde GT auront la possibilité de **s'inscrire à 2 enseignements optionnels** parmi 2 groupes d'options:
  - o option A : Allemand LVC ou latin ou Histoire des arts
  - o option B : section européenne : anglais (1 DNL\* au choix) ou espagnol-sciences économiques et sociales (SES) ou allemand-histoire géographie.

Il n'est pas possible de suivre 3 enseignements optionnels. Ainsi, lors de **l'inscription en classe de terminale générale**, les élèves qui souhaiteront intégrer maths expertes, maths complémentaires ou droit et grands enjeux du monde contemporain (options C) devront abandonner l'option A ou B s'ils suivent déjà 2 options.

- **Modalités de recrutement**

### ***Sections euro anglais :***

Le recrutement se fait sur dossier : lettre de motivation en anglais + 3 bulletins de 3<sup>ème</sup> + hiérarchisation des vœux parmi les 3 DNL\* proposées (à indiquer dans la lettre de motivation) : sciences et vie de la terre (SVT), physique-chimie ou Sciences économiques et sociales (SES).

Pour les 3 collèges de secteur (Aussonne et Blagnac) : Le dossier devra être transmis au collège de l'élève le 14 juin au plus tard. La sélection sera opérée par les professeurs assurant

*\*Discipline non linguistique*

l'enseignement. Les résultats seront transmis aux collèges qui les remettront aux familles le 27 juin, en même temps que les résultats d'affectation.

Pour les élèves hors secteur ou aménageant sur le secteur, les documents demandés sont à envoyer à l'adresse mail [orientation.Lycee-Saint-Exupery@ac-toulouse.fr](mailto:orientation.Lycee-Saint-Exupery@ac-toulouse.fr) , avant le 14 juin 2023.

Les familles signeront la lettre d'engagement lors de l'inscription.

**Histoire de l'art :** Pour la rentrée 2023, la sélection des élèves se fera selon les mêmes modalités qu'en section euro anglais.

***Latin – allemand LVC – sections euro espagnol et allemand :***

Pas de sélection prévue pour ces sections. Le choix se fera lors de l'inscription au lycée début juillet avec la signature de la fiche d'engagement.

- **Montée de niveau**

Les élèves et leurs familles devront obligatoirement signer, lors de la réinscription, une nouvelle lettre d'engagement pour une nouvelle année scolaire.

Toute participation à un échange linguistique (voyage scolaire) dans le cadre d'une section euro engage l'élève pour les 2 années scolaires concernées.

De nouveaux élèves pourront intégrer une option facultative, selon les mêmes modalités d'inscription et de sélection définies ci-dessus, sur places vacantes. Ils pourront émettre leur souhait lors de la réinscription, leur dossier sera étudié début juillet par les professeurs assurant l'enseignement.

La Direction du lycée.